

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-DEUX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Madame Claudie FUZEWSKI

=====

**POINT 2022-06- Adhésion au Groupement d'Employeurs
de la Vie Associative (G.E.V.A)**

Rapporteur : Marc PINAULT

La commune de Moulins-lès-Metz organise notamment des animations spécifiques pour la jeunesse moulinoise durant les vacances d'hiver, printemps, été, automne, les mercredis récréatifs, les séminaires CMJ ou le club Ados et fait appel à ce titre à des personnels disposant de techniques d'animations centrées sur des sujets particuliers (ex : animations cirque, communication séminaire CMJ...), et sur des périodes d'interventions courtes et ciblées.

Le Groupement d'Employeurs de la Vie Associative (G.E.V.A.) de Metz propose de mettre à disposition ces personnels et d'assurer la mise en place des contrats, des déclarations réglementaires et du versement des salaires par ailleurs remboursés par la commune.

Cette formule présente, sans coût ajouté hormis l'adhésion au G.E.V.A, l'avantage pour la commune d'un réel coût diminué sur la gestion de contrats extrêmement courts et particulièrement énergivores, ceux-ci étant placés sous la réserve d'acceptation préalable de Monsieur le Maire ou de ses représentants.

Le montant de l'adhésion annuelle au G.E.V.A serait de 100,00 € pour l'année civile 2022 et les crédits nécessaires seraient inscrits au BP 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VU l'intérêt de formaliser l'accompagnement des animations en direction de la jeunesse Moulinoise par un apport de compétences professionnalisées,

DECIDE de cotiser au Groupement d'Employeurs de la Vie Associative pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de toutes les animations de loisirs et de renouveler cette adhésion chaque année autant que nécessaire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
16/02/2022

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion au G.E.V.A. et tous documents s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220222-2022-06-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2022

Affichage : 25/02/2022

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 22/02/2022



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.